PRIX LALLA MERYEM DE L'INNOVATION ET DE L'EXCELLENCE Quatrième édition Réglement

INTRODUCTION

En application des Hautes Orientations de Son Altesse Royale la Princesse Lalla Meryem, Présidente de l'Union Nationale des Femmes du Maroc – UNFM, nous sommes honorés d'annoncer le lancement officiel de la quatrième édition du Prix Lalla Meryem de l'Innovation et de l'Excellence.

Ce prix prestigieux vise à reconnaître et à célébrer les initiatives novatrices portées par des femmes exceptionnelles, notamment en milieu rural et péri-urbain.

Les bénéficiaires dont la candidature est acceptée seront accompagnées pour une durée maximum de deux (02) mois par un pool d'experts et d'académiciens en vue de renforcer l'impact de leurs projets/initiatives.

En cas de succès de la phase d'accompagnement, les bénéficiaires devront présenter leurs projets, en format de pitch, auprès d'un jury de professionnels et d'universitaires. Il en résulte la sélection des trois meilleurs projets.

ARTICLE 1: OBJET DU CONCOURS

Le Prix Lalla Meryem de l'Innovation et de l'Excellence a pour objet la sélection et l'accompagnement des meilleurs projets d'innovation portés par des femmes marocaines. Il sera couronné par la remise de prix aux bénéficiaires reconnues par le Jury comme ayant présenté un projet innovant au service des transformations des territoires.

Ce Prix vise à :

- Promouvoir l'innovation féminine ;
- Soutenir le développement communautaire ;
- Accompagner et valoriser les femmes entrepreneures.

ARTICLE 2: MODALITES DE PARTICIPATION

Le Prix se déroule en deux principales phases : la phase de pré-sélection et la phase de sélection.

Phase de présélection (admission au programme d'accompagnement)

Cette étape permettra de s'assurer de l'éligibilité du dossier de la candidate à être évalué par la Commission d'évaluation. Cette étape est basée sur les critères suivants qui doivent être satisfaits simultanément :

- Femmes âgées entre 20 et 40 ans ;
- Le projet est à impact sur les zones rurales et/ou péri-urbaines ;
- Le projet porte une originalité ou une innovation à fort impact social, économique et environnemental.

Les candidates ayant franchi cette étape suivront un programme d'accompagnement pour une durée de deux (02) mois, en format hybride.

Phase de sélection

La période d'accompagnement sera sanctionnée par la sélection des projets sur la base de leur présentation devant un jury en format de pitch, et en utilisant la grille d'évaluation ci-dessous. Seules les candidates qui participeront intégralement au programme d'accompagnement seront éligibles à la phase de sélection (Pitch). Toute candidate absente à au moins deux séances, sans justification préalable ou préavis, sera automatiquement exclue.

Critère	Pondération
Qualités de l'entrepreneure	30
Faisabilité technique-économique et	15
juridique	
Modèle économique	10
Originalité du projet	20
Potentiel d'expansion/reproduction	15
Impact	10

Sur la base de la note finale, les trois premiers projets seront déclarés lauréats du Prix Lalla Meryem de l'Innovation et de l'Excellence. En cas d'égalité, le jury statue par majorité des voix exprimées.

ARTICLE 3: ECHEANCIER DU PRIX

Phase	Date de début	Date de fin
Lancement	Premier décembre 2023	16 décembre 2023, à
		23h59

Pré-sélection	18 décembre 2023	
Annonce des résultats-	19 décembre 2023	
Pré-sélection		
Kick-off de lancement du	21 décembre 2023	
programme		
d'accompagnement (En		
ligne)		
Accompagnement (format	24 décembre 2023	29 décembre 2023
Présentiel)		
Accompagnement (format	03 janvier 2024	16 février 2024
distanciel)		
Pitch final et sélection	23 février 2024	

ARTICLE 4 : CONFIDENTIALITE

L'organisateur s'engage à respecter la confidentialité de toutes les données dont il serait amené à prendre connaissance pour le déroulement du concours. Les informations et données à caractère personnel sont traitées conformément aux dispositions relatives à la Loi 09-08 sur la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

ARTICLE 5: LES PRIX

Les trois projets gagnants seront récompensés. Trois prix sont prévus.

ARTICLE 6: DROIT A L'IMAGE

L'organisateur pourra être amené à prendre des photographies et des prises de vue de la remise des prix mais aussi de l'événement dans son intégralité. A cet effet, toute participante et/ou gagnante du Prix accepte par avance de figurer sur les prises de vues réalisées par l'organisateur. Il cède dans cette mesure son droit à l'image à l'organisateur sans que cette utilisation porte atteinte à la vie privée ou à la réputation de la gagnante.

ARTICLE 7: PUBLICATION DES RÉSULTATS

Les participantes autorisent l'organisateur à conserver, céder et utiliser leurs informations professionnelles. En cas de nomination ou de gain d'un des prix, elles donnent leur accord pour que leur nom, prénom et image soient diffusés dans la presse, radio, télévision, internet ou tout média. Les informations et données à caractère personnel sont traitées conformément aux Dispositions relatives à Loi 09-08 sur la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Les participantes ayant fourni une identité et des coordonnées incomplètes, erronées ou mensongères seront disqualifiées.

ARTICLE 8: PROPRIETE INTELLECTUELLE

Toute entrepreneure atteste qu'elle est l'auteur du projet proposé et certifie que sa proposition ne porte pas atteinte aux droits de tiers et ne constitue pas une contrefaçon ni un plagiat.

ARTICLE 9: RESPONSABILITE

En ce qui concerne la transmission des projets par voie électronique, l'organisateur ne saurait être tenue responsable d'éventuels dysfonctionnements liés au réseau internet ayant entrainé des défaillances dans la soumission ainsi que de toute erreur, omission, interruption, effacement ou perte de données des participantes.

L'organisateur se réserve le droit de ne retenir aucun projet si les propositions ne répondent pas aux critères énoncés, d'annuler ou de suspendre le concours si les circonstances l'exigent sans que sa responsabilité ne puisse se trouver engagée de ce fait.

ARTICLE 10: SOUMISSION DES CANDIDATURES

Les candidates doivent envoyer leur dossier de candidature avant le 16 décembre 2023 à 23h59, date limite de soumission, sur ce LIEN.